



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-744-505 du 05/06/2017

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
ACADEMIQUES DES PROFESSEURS AGREGES, DES PROFESSEURS CERTIFIES :
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - Tous publics

Dossier suivi par : Mme BERG - secrétariat de division tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de trouver ci-après les arrêtés rectoraux portant actualisation de la composition des commissions administratives paritaires académiques et de la commission consultative paritaire académique concernant les corps gérés par la DIPE, pour ce qui concerne les représentants de l'administration.

Ces arrêtés concernent les corps suivants :

- des professeurs AGRÉGÉS
- des professeurs CERTIFIÉS

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 VU l'arrêté fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014) ;
 VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe ;
 VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°645 du 29 septembre 2014 ;
 VU le décret du 19 décembre 2014 portant nomination de M. Bernard BEIGNIER recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;
 VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2015 portant nomination de M. Pascal MISERY secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015 ;
 VU le décret présidentiel en date du 23 décembre portant nomination de M. Luc LAUNAY Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône à compter du 23 décembre 2015 ;
 VU l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 portant nomination de Mme Mialy VIALLET directrice des relations et ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016 ;
 VU le décret en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Dominique BECK Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône à compter du 9 mai 2017.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des : **PROFESSEURS AGREGES**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
- M. Dominique BECK, directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- M. Pascal HABERT, IA-IPR physique-chimie	- M. Frédéric LEVAL, IA-IPR arts plastiques
- Mme Isabelle LIEVELOO, IA-IPR de lettres	- M. Pierre RIGAT, Doyen des IA-IPR
- M. Luc LAULAN, IA-IPR STI	- M. Alain RHETY, IA-IPR EPS
- M. Alain FARALLI, IA-IPR SVT	- M. Serge BARD, proviseur du lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence
- M. Guillaume AFONSO, DRH AMU	- M. Jean- Luc CHAVENTRE, proviseur lycée F. J. Curie à Aubagne
- Mme Florence LOPEZ, IA-IPR espagnol	- Mme Isabelle LACROIX, Chef de la DIPE
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR histoire/géographie	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le **09 MAI 2017**

Bernard BEIGNIER





VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 VU l'arrêté fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014) ;
 VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe ;
 VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°645 du 29 septembre 2014 ;
 VU le décret du 19 décembre 2014 portant nomination de M. Bernard BEIGNIER recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;
 VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2015 portant nomination de M. Pascal MISERY secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015 ;
 VU le décret présidentiel en date du 23 décembre portant nomination de M. Luc LAUNAY Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône à compter du 23 décembre 2015 ;
 VU l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 portant nomination de Mme Mialy VIALLET directrice des relations et ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016 ;
 VU le décret en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Dominique BECK Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône et de M. Christian PATOZ Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Vaucluse à compter du 9 mai 2017.

- ARRETE -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des : **CERTIFIES / AE**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- Mme Blandine BRIOUDE, secrétaire générale adjointe
- M. Dominique BECK, directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches Du Rhône	- Mme Florence CHARRAVIN, IA-IPR Lettres
- M. Christian PATOZ, directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse	- Mme Rachida DUMAS, IA-IPR arabe
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- M. Lionel ANDRE, IA-IPR anglais
- M. Gérard ATTALI, IA-IPR histoire-géographie	- Mme Magali FAUCHON, IA-IPR mathématiques
- Mme Catherine DAUMAS, IA-IPR lettres	- M. Alain GUERPILLON, IA-IPR lettres
- Mme Françoise FLICHE, IA-IPR mathématiques	- Mme Agnès LEVICKY, IA-IPR allemand
- M. Pascal LOOS, IA-IPR SPC	- M. Pierre RIGAT, doyen des IA-IPR
- M. Bruno PELISSIER, IA-IPR STI	- Mme Marie-Pierre VAN HUFFEL, proviseur du lycée Marcel Pagnol à Marseille
- Mme Christiane VINCIGUERRA, IA-IPR SVT	- Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale du collège Georges DUBY à Luynes
- Mme Laurence GIOVANNONI, IA-IPR anglais	- Mme Gisèle ALCANIZ, proviseur du lycée M. Curie à Marseille
- Mme Bernadette RAMTANI, proviseur du lycée Emile Zola à Aix en Provence	- Mme Evelyne GRAZI, principale du collège Jean-Claude IZZO à Marseille
- M. Jean-Luc VIALA, proviseur du lycée de la Méditerranée à La Ciotat	- M. Nicolas GENESTOUX, adjoint à la directrice des relations et des ressources humaines
- M. François LIOT, proviseur du lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseur du LP René Caillié à Marseille	- Mme Marianne PICOLO ANDRASCH, principale du collège Georges Brassens à Bouc Bel Air
- M. Rodrigue COUTOULY, Proviseur Vie Scolaire	- Mme Corinne BOURDAGEAU, chef de bureau
- Mme Valérie AUTEROUCHE, principale, Collège Charles Rieu à Saint Martin de Crau	- Mme Héliène SUTY, chef de bureau
- Mme Isabelle LACROIX, chef de la DIPE	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 09 MAI 2017

Bernard BEIGNIER